

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mars 2018*

**DELIBERATION N° 9/03/2018 : MODIFICATION DE MEMBRES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER DE MONTAUBAN**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 mars 2018.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT, Monique VALAT à Marie-Claude BERLY.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise PIZZINI

Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en date du 1er décembre 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2017-12-18-001 en date du 18 décembre 2017 portant adhésion de la commune de Lacourt Saint Pierre au Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-03-05-002 en date du 5 mars 2018 portant modification des statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-03-05-001 en date du 5 mars 2018 portant composition du Conseil Communautaire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Considérant que, conformément aux statuts de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Montauban, le nombre de représentants du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à l'Assemblée Générale de l'EPF de Montauban est de 32,

Vu la délibération n°8 du 9 février 2017 portant élection des représentants du Grand Montauban à l'Assemblée Générale de l'EPF de Montauban comme suit :

Brigitte BAREGES
Pierre-Antoine LEVI
Sophie LARAN
Thierry DEVILLE
Laurence PAGES
Alain CRIVELLA
Marie-Claude BERLY
Christian PEREZ
Pauline MUGNIER
Jean-François GARRIGUES
Bernadette SERIEYS
Maxime BERAUDO
Monique VALAT
Jean-Martial DEJEAN
Annie GUILLOT
Jean-Luc BUDOIA
Danielle AMOUROUX
Philippe FRANCOIS
Nadia CHEKLIT
Marc BOURDONCLE
Danielle BEDOS
Jean-Louis IBRES
Didier CLAMENS
Alain ABADIE
Pierre BONNEFOUS
Alain GABACH
Claude VIGOUROUX
Michel WEILL
Paul GRAND
Bernard PAILLARES
Mathieu ALBERT
Francis LABRUYERE

Pour rappel, l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) dénommé « Etablissement Public Foncier de Montauban » a été créé par arrêté préfectoral n°08-1343 du 18 juillet 2008, en application des dispositions des articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Considérant l'extension du périmètre du GMCA à la commune de Lacourt Saint Pierre et la modification du nombre de sièges du Conseil Communautaire,

Considérant que par courrier en date du 15 mars 2018, Monsieur Alain CRIVELLA a notifié sa démission en tant que représentant du GMCA à l'Assemblée Générale de l'EPF de Montauban, au Président de l'EPF de Montauban ainsi qu'à Madame la Présidente du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Il convient de remplacer Monsieur Alain CRIVELLA. Le nouveau représentant du GMCA prendra ses fonctions à compter de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale de l'EPFL.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 15 mars 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- procéder à l'élection d'un représentant du GMCA à l'Assemblée Générale de l'EPF de Montauban.

Il est fait appel à candidature.

Monsieur Benoit IBRES se porte candidat.

Entendu le présente exposé,

Après avoir procédé aux opérations de vote et en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'élire Benoit IBRES, représentant du GMCA à l'Assemblée Générale de l'EPF de Montauban,
- de dire que les 32 représentants du GMCA à l'Assemblée Générale de l'EPF de Montauban sont les suivants :
 - o Brigitte BAREGES
 - o Pierre-Antoine LEVI
 - o Sophie LARAN
 - o Thierry DEVILLE
 - o Laurence PAGES
 - o Benoit IBRES
 - o Marie-Claude BERLY
 - o Christian PEREZ
 - o Pauline MUGNIER
 - o Jean-François GARRIGUES
 - o Bernadette SERIEYS
 - o Maxime BERAUDO
 - o Monique VALAT
 - o Jean-Martial DEJEAN
 - o Annie GUILLLOT
 - o Jean-Luc BUDOIA
 - o Danielle AMOUROUX
 - o Philippe FRANCOIS
 - o Nadia CHEKLIT
 - o Marc BOURDONCLE
 - o Danielle BEDOS
 - o Jean-Louis IBRES
 - o Didier CLAMENS
 - o Alain ABADIE
 - o Pierre BONNEFOUS

- Alain GABACH
- Claude VIGOUROUX
- Michel WEILL
- Paul GRAND
- Bernard PAILLARES
- Mathieu ALBERT
- Francis LABRUYERE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 MARS 2018

De sa publication le :

23 MARS 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 mars 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

